

ENVIRONNEMENT

L'État ne contrôle pas les pesticides dans l'air

Submergés par le recensement des polluants dans l'eau, les pouvoirs publics sont étreillis par un rapport parlementaire publié hier. Où l'on apprend qu'il n'existe aucune politique de surveillance des pesticides dans l'air.

YVES KLEIN

Une commission d'enquête pilotée entre juillet et décembre 2023 par le député PS de Meurthe-et-Moselle Dominique Potier, a rendu son rapport hier. Sa conclusion est sans ambiguïté : entre 2013 et 2023, période ciblée par l'enquête, les plans successifs conduits par les pouvoirs publics en France ont été dans « l'incapacité de maîtriser les impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale ».

UN SÉRIEUX PROBLÈME

On vient d'apprendre que, perturbé par les conséquences des pollutions de la ressource par la Chlordazone et le Chlorothalonil, le ministère de la Santé a « gelé » pour une période indéterminée les valeurs jusque-là retenues pour recommander des mesures de restriction de consommation d'eau. On constate aujourd'hui à travers la lecture du rapport parlementaire qu'une lacune considérable affecte le bon fonctionnement de la vigilance sanitaire alors que « tous les compartiments de l'environnement sont contaminés » : l'absence de politique de surveillance nationale et de doctrine sur la pollution de l'air par les pesticides. Est-ce à dire que l'usage depuis 60 ans de ces produits n'affecte que la qualité de l'eau potable ? Justement pas, et c'est un sérieux problème sur lequel Charlotte Lepître, chargée de projets et de plaidoyer à la fédération Atmo France revient aujourd'hui.

Une commission d'enquête parlementaire souligne entre autres points, l'absence de surveillance par les pouvoirs publics de la présence de pesticides dans l'air. Dans l'eau, les autorités semblent pourtant vigilantes. Comment explique-t-on cette différence ?

Il n'y a rien dans la loi qui prévoit la



Charlotte Lepître est chargée de projets et de plaidoyer à la fédération Atmo France, qui fédère les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Des substances interdites encore détectées

La France est le deuxième pays européen plus gros consommateur de produits phytosanitaires, derrière l'Espagne et devant l'Italie. Ces tonnages augmentent régulièrement depuis 2009. Rien d'étonnant donc à ce que l'on retrouve ces produits non seulement dans l'eau, où ils sont recherchés, quantifiés et analysés, mais aussi dans l'air.

Pour les détecter, l'observatoire de la qualité de l'air dispose de quatre stations de mesure dans la région Hauts-de-France, qui se situent pour l'urbain à Saint-

Quentin et Lille et pour le rural à Thézy-Glimont (Somme) et West-Cappel (Nord). Les stations recherchent 90 substances phytosanitaires. Une récente exploration a permis d'en détecter 22 à Lille et 35 à Saint-Quentin. Autre élément, dix substances détectées sur au moins un des sites sont interdites d'utilisation tandis que deux molécules (la pendiméthaline et le prosulfocarbe) font partie des substances dont les concentrations sont les plus élevées dans la région.

quantification des pesticides que nous inhalons. La réglementation prévoit de surveiller douze polluants mais les pesticides, les polluants ou ce que l'on nomme les PFAS, les polluants éternels, n'en font pas partie. C'est pour cette raison que depuis les années 2000, les associations de surveillance de la qualité de l'air font ce travail d'analyse sous la houlette de la fédération Atmo France. C'est parfois difficile car il nous faut trouver des financements pérennes pour assurer ce travail.

On détecte aujourd'hui dans l'air des produits interdits depuis parfois 25 ans

Quel est l'état des lieux aujourd'hui ?

En préliminaire, notons que nous sommes le seul pays européen qui mesure les pesticides dans l'air. Ensuite ce qu'il faut savoir, c'est qu'il n'existe aucune norme, aucune valeur limite dans ce domaine. Depuis 2000, nous recensons en fait des évolutions de la présence de ces produits. Ensuite la littérature scientifique est quasi absente sur le sujet. Les autorités vont seulement commencer, en 2024 à élaborer une méthodologie qui permettra de poser le cadre des interprétations.

L'eau de notre région est contaminée par plusieurs produits. Les retrouve-t-on dans l'air ?

Dans l'air, contrairement à l'eau, quand il y a une pollution, ça se voit tout de suite. Ça dépend beaucoup du type de culture, de la météo et des produits utilisés. Mais globalement, la quantité de pesticides pulvérisés augmente chaque année. Donc on les retrouve. Avec par exemple une forte présence du prosulfocarbe. On détecte aussi des produits comme le Lindane, interdit depuis 1998. ■



NOUVELLE ÉDITION

Retrouvez plus de 70 cuvées testées et commentées par nos experts.

Plongez-vous dans les tendances du champagne et rencontrez ces jeunes générations qui font vivre la vigne et le vin.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

DISPONIBLE chez votre MARCHAND DE JOURNAUX



